



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12/09/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de convocation : 29/08/2023
Date de publication : 31/08/2023

Quorum applicable : 7

Le 12 septembre 2023 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (11) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
M. Xavier URBAIN, suppléant (de M. Pascal VALENTIN).

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire
M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT suppléante (de M. Pierre OUGIER).

Egalement présent (0) :

Excusés (7) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime la Plagne. M. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime la Plagne. M. Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime la Plagne (suppléé par M. Xavier URBAIN). M. Olivier CHENU, suppléant de Champagny en Vanoise. M. Pierre OUGIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (suppléé par Mme Nathalie BENOIT). M. Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise. M. Benoit VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 19h10.***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

ORDRE DU JOUR

Relevé de décision : au 31 août 2023, et conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, applicable aux intercommunalités :

Décision 2023-001 : MAPA avec EIFFAGE pour des travaux sur des chambres électriques et sur le revêtement de surface sur la piste de bobsleigh. Le marché a été signé le 07 juillet 2023. Le montant du marché est de 97.692,40 € HT.

Délibération n° 2023-049 : Convention entre le SIGP et le CDG73 pour le service Intérim : renouvellement : unanimité.

Délibération n° 2023-050 : Subventions et cotisations 2023 : compléments : unanimité

⇒ **Fin de séance à 20h05**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 12 septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Alpe - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTEISE
Tél : 04.79.09.74.04
secretariat@sigplaplagne.com

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **27 SEP. 2023**

- ⇒ **Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).**
- ⇒ **Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**